



Séance du 19 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage : 29 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes MM B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI MEDJAOUI – S. LAMBERT – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLOU – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : M. JACOBBERGER donne pouvoir à B. GRANDJEAN – S. COLLILIEUX donne pouvoir à T. SEGUIN – D. RANOUX donne pouvoir à Y. TESTON

Absents : C. AMAROT HOUSSARD – Q. COUVREUR – M. BONNET – P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/12/86

Aménagement Rue Senghor – Attribution du marché

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par le cabinet André et présenté par Madame le Maire concernant les travaux de voirie, Rue Senghor :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité avec 5 Voix CONTRE (Messieurs SEGUIN, COLLILIEUX, KIFFER et Mesdames HOTTINGER et TETOT) et 18 VOIX POUR :

- ❖ décide de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 503 562.57 € HT,
- ❖ autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département pour la pose de bordures de trottoirs pour 1 480 ml soit un montant de subvention de 14 800 €,
- ❖ autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour un montant de 3 000 € (20% d'un montant subventionnable plafonnée à 15 000 € HT,
- ❖ précise que les crédits nécessaire seront inscrits au prochain budget,
- ❖ donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE

